



# PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 12 juin 2020

### (Dé)confinement et aide alimentaire : bilan et perspectives

La crise sanitaire a généré une hausse d'environ 30% du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, passant de 25 000 à 35 000 pour l'ensemble des associations.

Face à cette augmentation et au besoin d'organisation qui en découlait, la distribution de l'aide alimentaire a été coordonnée par les services de l'État, avec l'appui de la Banque Alimentaire.

#### L'aide alimentaire durant la période de confinement

La situation sanitaire a fait émerger dès la mi-mars des difficultés inédites dans le cadre de la distribution de l'aide alimentaire (baisse du nombre de bénévoles, malades, personnes âgées...), des fermetures de points de distribution, des circuits d'approvisionnement de denrées perturbés. La multiplicité des intervenants associatifs a également accru le besoin de coordination, c'est pourquoi, le préfet a demandé à ses services d'organiser et coordonner l'aide alimentaire en Haute-Garonne.

Chaque semaine, **un comité de crise** alimentaire se réunit, regroupant services de l'État, collectivités et associations directement impliquées afin de garantir et/ou renforcer l'aide aux plus vulnérables, par trois circuits de distribution.

**1 / Une aide alimentaire dite "classique"** pour laquelle la **Banque Alimentaire a été désignée chef de file** dans l'organisation et la distribution des denrées.

L'Etat a confié à la Banque Alimentaire la coordination inter associative de l'aide alimentaire afin d'assurer un maillage affiné du territoire. L'objectif était de faciliter la réouverture des points de distribution fermés et d'en créer de nouveaux. Ces différents lieux ouverts progressivement ont permis d'accompagner les associations en difficulté et de répondre aux besoins des publics qui ne sont habituellement pas bénéficiaires de l'aide alimentaire.

- 2500 étudiants ont ainsi pu bénéficier de l'aide alimentaire via des colis sur 6 points de distribution, où le CROUS n'avait plus de restaurants universitaires ouverts mais encore beaucoup d'étudiants présents.

- 1500 personnes vivant en squats et bidonvilles, identifiés par les associations d'hébergement, la municipalité et les services de l'Etat, ont pu bénéficier de colis préparés par la Banque Alimentaire et par l'Association nationale de recherche et d'action sociale (ANRAS) et ce, **sans logique restrictive**. Les aides alimentaires doivent aller à ceux qui en ont besoin. Un recensement précis des besoins est une condition nécessaire pour les services de l'Etat afin d'apprécier ceux-ci de la façon la plus juste.

- 5 points de distribution supplémentaires pour distribution de colis ont été ouverts sur Toulouse et Muret gérés par les associations, afin de pallier notamment les épiceries sociales fermées et de répondre à de nouveaux publics fragiles (exemple de la Cartoucherie au sein des QPV (quartier Casselardit) où 2 fois par semaine sont distribués plus de 300 colis).

#### 2/ L'aide alimentaire liée au dispositif hôtelier

L'Etat a renforcé son dispositif hôtelier durant cette crise afin d'héberger les publics les plus vulnérables et assurer leur aide alimentaire par le biais de denrées livrées sur site. **1650 personnes ont pu bénéficier de cette prestation durant la crise.**

La coordination a été assurée par le SIAO et la livraison par diverses associations dont notamment la Banque Alimentaire, la Croix-Rouge, les Restos du cœur, le Secours populaire, la Maraude des Anges...

#### 3/ L'aide alimentaire par la remise de chèques et tickets service

- Pour les personnes sans ressources et sans domicile fixe:

15 millions d'euros ont été débloqués par le gouvernement, en direction de 90 000 bénéficiaires sans domicile et sans ressources, sous forme de tickets services d'une valeur de 3€50, à raison de 2 par personne et par jour.

- **Pour la Haute-Garonne**, 243 000 tickets services ont ainsi été distribués, équivalant à une aide de **850 000 euros**. Ce **dispositif exceptionnel et subsidiaire** vient en complément des initiatives locales de distributions via les associations, les

collectivités ou bien les maraudes.

- Pour les personnes précaires en diminution de ressources ou en insuffisance de ressources (travailleurs pauvres, allocataires de minimas sociaux, auto-entrepreneurs...) : 10 millions d'euros ont été débloqués par le gouvernement sous forme de chèques d'urgence alimentaire.

- **Pour la Haute-Garonne**, l'équivalent de **320 000 euros** ont ainsi été alloués à ce jour.

Ces distributions de chèques et tickets se sont faites et se poursuivent avec le concours de la Banque Alimentaire, la Croix-Rouge, les Restos du Cœur, les Restos bébé, l'ANRAS, le SIAO, le Secours populaire, le Secours catholique et les CCAS des communes concernées.

#### Et après ? Le post déconfinement et la fin de la trêve hivernale

La trêve hivernale prendra fin le 10 juillet 2020. Les services de l'Etat et les associations d'aide alimentaire sont unanimes pour dire, qu'après cette période exceptionnelle de confinement, la mobilisation demeure nécessaire pour amortir les conséquences de cette crise.

**Ainsi les dispositifs exceptionnels d'hébergement mis en place et pris en charge par l'Etat sont maintenus jusqu'à cette date. Ceux relatifs à l'aide alimentaire seront maintenus durant la période estivale pour assurer la transition vers le droit commun.**

**Deux nouvelles vagues de tickets services pour les sans domicile fixe et sans ressources viendront prolonger leur durée de validité du 30 Juin au 31 août.**

Une notification de crédits exceptionnels du Ministère des Solidarités et de la Santé a été activée au niveau national pour 6,9 millions d'euros **soit 385 000 euros pour la région Occitanie ciblant les dépenses exceptionnelles engagées par les associations durant ces 2 mois (fonctionnement spécifique, achat de denrées supplémentaires...).**

- **En Haute-Garonne, 2 fonds particuliers de 5 millions d'euros chacun sont débloqués via le ministère de la Ville et du Logement** pour aider les associations de grande proximité à intervenir notamment sur l'aide alimentaire au sein des quartiers prioritaires de la ville.

#### A l'issue de la trêve hivernale

Une attention particulière continuera d'être portée auprès des publics les plus vulnérables par les services de l'Etat en lien avec les associations.

Un travail de partenariat va se poursuivre au sein des quartiers prioritaires de la ville, notamment en lien avec les Délégués du préfet, permettant de maintenir via les associations de quartier la distribution de l'aide alimentaire.

La période estivale nécessite une organisation différente des points de distribution, compte tenu du nombre accru de bénéficiaires et de la baisse du nombre de bénévoles au sein des associations en juillet et août.

L'approvisionnement en denrées se poursuivra via la Banque Alimentaire, des points de distribution nouveaux doivent être ouverts et animés par les associations de grande proximité en cette période.

S'agissant des publics sans abri et sans ressources, la sortie progressive du dispositif de tickets services s'organisera en lien avec la capacité de l'offre alimentaire classique à prendre le relais.

**Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, salue la mobilisation de l'ensemble des associations pendant cette crise.**

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71

Jennifer RIEU  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie  
[www.haute-garonne.gouv.fr/communiques](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques)